



Informations pratiques pour les responsables de l'entretien

Gestion des bacs, conteneurs et encombrants

1

Favoriser le bon tri par vos occupants

- + Assurez-vous que tous les bacs ou **conteneurs** (compost, récupération, ordures) sont accessibles au même endroit.
- + Consultez la trousse à outils en ligne (affiches, aide-mémoires) au gatineau.ca/multi.
- + Nous pouvons vous aider : formations aux résidents (en ligne ou en personne) et distribution de minibacs de cuisine.
- + Questions? Écrivez-nous au pgmr@gatineau.ca.

2

Conseils bac brun extérieur

Odeurs et vers blancs

- + Entreposez le bac brun à l'ombre.
- + Assurez-vous que la collecte est effectuée chaque semaine. En cas d'oubli, signalez-le au 311.
- + Utilisez des sacs compostables de grande taille pour garder vos bacs propres.
- + Encouragez vos résidents à utiliser des sacs compostables.



Hiver

- + Placez du papier journal ou du carton au fond du bac pour éviter que les matières collent au fond.
- + Assurez-vous de déneiger autour de votre bac pour qu'il soit accessible par les résidents et le collecteur.

Petits animaux

- + Appliquez une crème au menthol autour du couvercle.
- + Déposez du poivre de Cayenne dans le bac.



3

Levée supplémentaire de votre conteneur à déchets

Besoin ponctuel

- + Soumettre une demande en ligne au gatineau.ca/multi.
- + À noter que des frais s'appliquent.

4

Collecte des encombrants

- + Les meubles et les électroménagers sont des exemples d'encombrants. Ils ne doivent pas être mis dans le conteneur d'ordures puisqu'une bonne partie d'entre eux peuvent être recyclés.
- + Les collectes d'encombrants sont sur inscription seulement. Faites une demande de collecte gratuite via l'application **DTRITUS** ou au **gatineau.ca/dtritus**.
 - 18 dates par année.
 - Maximum de 12 encombrants par collecte.
 - Pour les immeubles avec conteneurs, les encombrants doivent être déposés près du conteneur à ordures en vue de la collecte. Si vous avez des bacs roulants pour les ordures, vos encombrants doivent être déposés en bordure de rue en vue de la collecte.



5

Si applicable

Collectes spéciales de résidus verts

- + Des collectes spéciales sont organisées à l'automne et au printemps.
- + Les collectes se font en bordure de rue (et non à la cour).
- + Un maximum de 20 sacs (en papier) par immeuble et par collecte est accepté.
- + Pour connaître toutes les conditions à respecter pour cette collecte, consultez le **gatineau.ca/résidusverts**.

6

Signaler un problème

Composer le 311 ou soumettre une requête au **gatineau.ca/311** :

- + Collecte oubliée (*Assurez-vous que vos conteneurs étaient accessibles le jour de la collecte prévue*).
- + Bac ou conteneur de compost ou de récupération brisé.
- + Commande de bac ou de conteneur de compost ou de récupération supplémentaire.



GATINEAU

Bonnes pratiques



Cette liste agit comme un aide-mémoire pour se rappeler les actions à poser afin de maintenir une saine gestion des matières résiduelles.

S'informer

- Consulter la trousse à outils au gatineau.ca/multi (affiches, gabarits de courriel, fiches informatives, autocollants). Les outils sont disponibles en version téléchargeable à imprimer ou peuvent être commandés et reçus par la poste, déjà imprimés.
- Installer les affiches dans les lieux-clés (ex. : salle à déchets, hall d'entrée)

Vérifier les bacs et conteneurs

- Récupération et compost présents, à côté des déchets (tous au même endroit)
- En bon état (si bacs brisés, appeler le 311 ou visiter le ou gatineau.ca/311)
- Aucun bac qui déborde (si besoin de bacs supplémentaires, appeler le 311 ou visiter le ou gatineau.ca/311)
- Faciles d'accès (sans obstacle pour y accéder)
- Identification claire sur chacun (déchets/compost/récupération et matières acceptées)

Accueillir le nouveau locataire

- Expliquer l'obligation du tri dans l'immeuble
- Demander si la personne trie déjà et si elle sait quelles matières vont dans quel bac
- Remettre une fiche informative et les aide-mémoires (papier ou courriel) :
 - + Fiche du locataire
 - + Fiche du nouvel arrivant (débutant au tri)
- Montrer l'emplacement des bacs et conteneurs en précisant à quoi sert chaque bac
- Inviter à télécharger l'application DTRITUS pour aider au tri
- Indiquer qui est le responsable de l'immeuble et préciser que tout problème lié aux bacs ou conteneurs doit lui être signalé afin de permettre une intervention rapide
- Expliquer comment se départir d'un encombrant (inscription via DTRITUS et indiquer le lieu de collecte)

Engagement du nouveau locataire

- Faire signer le formulaire d'engagement à bien trier les matières ou prévoir un espace dédié dans le bail
- Informer que le minibac de cuisine est la propriété de l'immeuble (mention au bail)

Suivi et rappels

- Rétroaction (courriel et affichage) aux locataires en cas de contaminants ou mauvais tri (ex. : des boîtes de carton et des restes de table dans les déchets)
- Rappel saisonnier : collecte des encombrants sur inscription via DTRITUS

Déménagement

- Remise du minibac de cuisine et des clés de l'unité

